

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE1

présenté par

M. Alain David, M. Hutin, M. Jérôme Lambert, Mme Laurence Dumont et Mme Pau-Langevin

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	5 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	5 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Présidence française du G7	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à doubler l'augmentation de crédit de 5 millions d'euros décidée par le Gouvernement en abondant le budget par un montant équivalent en faveur de la coopération culturelle et la promotion du français. Ce doublement des crédits obéit à la conviction que l'apprentissage ainsi que la promotion de la langue française et du plurilinguisme constitue une nécessité et un atout dans la mondialisation de même qu'un facteur de diversité indispensable. Ce doublement des crédits viendrait renforcer les dotations aux Instituts français et les subventions aux alliances françaises qui en ont besoin pour être de véritables acteurs de la modernisation de l'offre éducative et de la coopération linguistique.

Cet amendement :

- flèche 5 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action «Coopération culturelle et promotion du français » (au sein du programme « Diplomatie culturelle et d'influence »)

- et réduit de 5 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « soutien » et plus particulièrement de la ligne budgétaire consacrée à la politique immobilière (au sein du programme « Action de la France en Europe et dans le monde »).